

Compte rendu du conseil municipal du 8 avril 2019

Le lundi 8 avril 2019 à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de St Martial Gard, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Jutteau Françoise, Maire.

Etaient présents : Alain Itier, Florence Pintard, Yannick Gottigny, Alain Combes, Jacques Thédénat, Guillaume Sauzet, Cyril Vignal, Nicole Clément, Isabelle Lecharme Roux

Secrétaire de séance : Alain Itier

Nombre de conseillers présents : 10

Votants : 7

Vote du compte administratif Commune 2018

Mme le Maire, ne participe pas au vote

Le conseil municipal, après en avoir délibéré vote le compte administratif 2018 :

Section de fonctionnement

Dépenses	224 969,07
Recettes	370 653,43
Excédent	146 322,71

Section d'investissement

Dépenses	110 180,93
Recettes	27 466,03
Déficit	82 714,90

Voté à l'unanimité

Vote du compte de gestion Commune 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré vote le compte de gestion Commune 2018 :

Section de fonctionnement

Dépenses	224 969,07
Recettes	370 653,43
Excédent	146 322,71

Section d'investissement

Dépenses	110 180,93
Recettes	27 466,03
Déficit	82 714,90

Voté à l'unanimité

Affectation de résultat Commune 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré vote l'affectation de résultat Commune 2018, et affecte la somme de :

82 715€ en section d'investissement compte 1068

63 517,71€ en section de fonctionnement compte 002

Voté à l'unanimité

Taux d'imposition Commune 2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré vote les taux d'imposition de Commune pour 2019 :

Taxe d'habitation : 5,08%
Taxe foncier bâti : 9,60%
Taxe foncier non bâti 43,68%

Voté à l'unanimité

Vote du budget primitif Commune 2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré vote le compte primitif de la commune 2019 :

Section de fonctionnement

Dépenses et Recettes 318 374

Section d'investissement

Dépenses et Recettes 201 642

Voté à l'unanimité

Vote du compte administratif Eau Assainissement 2018

Mme le Maire, ne participe pas au vote

Le conseil municipal, après en avoir délibéré vote le compte administratif Eau Assainissement 2018 :

Section de fonctionnement

Dépenses	57 362,23
Recettes	130 789,30
Excédent	73 317,07

Section d'investissement

Dépenses	153 370, 86
Recettes	87 200,11
Déficit	66 570,75

Voté à l'unanimité

Vote du compte de gestion Eau Assainissement 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré vote le compte de gestion Eau/Assainissement 2018 :

Section de fonctionnement

Dépenses	57 362,23
Recettes	130 789,30
Excédent	73 317,07

Section d'investissement

Dépenses	153 370, 86
Recettes	87 200,11
Déficit	66 570,75

Voté à l'unanimité

Affectation de résultat EAU ASSAINISSEMENT 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré vote l'affectation de résultat du budget de l'Eau et assainissement 2018 et affecte la somme de :

66 571€ en section d'investissement compte 1068
6 806,07€ en section de fonctionnement compte 002

Voté à l'unanimité

Tarifs de l'eau et de l'assainissement pour 2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré vote les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour 2019 :

Prime fixe d'abonnement Eau : 120€
M³ d'eau : 1.60€
Prime fixe abonnement assainissement : 40€
M³ d'eau usée : 0.60€

Voté à l'unanimité

Vote du budget primitif Eau Assainissement 2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré vote le compte primitif Eau et Assainissement 2019 :

Section de fonctionnement

Dépenses et Recettes : 96 895€

Section d'investissement

Dépenses et Recettes : 144 026€

Voté à l'unanimité

Subvention au budget de l'EAU ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré vote une subvention de la commune de 3340€ au profit du budget de l'eau.

Voté à l'unanimité

Demande de subvention Gym St martialaise

Le conseil municipal après avoir examiné la demande de subvention émanant de l'association Gym St Martialaise décide d'octroyer à titre exceptionnel la somme de 150€.

Voté à l'unanimité

Dissolution du budget de l'eau et assainissement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide la dissolution du budget de l'eau au 31 12 2019 et son intégration dans le budget de la commune au 01 01 2020.

Signature promesse de vente, cession à l'amiable

Mme le maire fait part au conseil municipal de la proposition du conseil départemental du Gard de céder pour la somme de un euro symbolique une partie de la parcelle B925 (60m²environ), propriété actuellement de la commune. Ce terrain accueillera l'antenne de téléphonie mobile. Par ailleurs le conseil autorise le département du Gard à prendre possession de cette partie sus désignée dès à présent.

Mme le maire est autorisée à signer la promesse de vente, l'acte de vente, et tout document nécessaire à cette cession.

Voté à l'unanimité